

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-CT6-2021-040-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 2 Décembre 2021

Nombre de Membres en exercice : 7

Quorum : 4

Nombre de présents : 5

Affichage du compte rendu intégral

en date du 10 Décembre 2021

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 du mois de **Décembre** à 17 H 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N° 2021-040

Approbation et signature d'une convention d'objectifs 2022-2024 - Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'Association pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues-côte Bleue - Exercice 2022

Etaient présents :

M. Laurent **BELSOLA**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Gaby **CHARROUX**,
M. Vincent **GOYET**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**

Excusés avec pouvoir

M. Gérard FRAU -- Pouvoir donné à **M. Gaby CHARROUX**

M. Florian SALAZAR-MARTIN - Pouvoir donné à Mme Linda **BOUCHICHA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales **Monsieur Vincent GOYET** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi, formation et insertion qu'il met en place en direction de la population, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association Pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues Côte Bleue assure une mission de service public de proximité, en direction des jeunes de 16 à 25 ans issus du territoire, afin de leur permettre de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, la Mission Locale doit apporter, par une offre de services adaptée, une solution à tous les jeunes en demande d'insertion en leur offrant un parcours d'accompagnement global, complétée d'un appui aux employeurs dans leurs recrutements ; elle doit conforter la démarche partenariale qu'elle a engagée, l'inscrire dans le projet du territoire et assurer le pilotage des mesures des politiques de l'emploi qui lui sont confiées.

Considérant l'histoire et cette association et ces résultats au titre des trois années précédentes :

Dans le cadre de sa mission de service public, la Mission Locale œuvre en direction des jeunes de 16 à 25 ans. La Structure propose une intervention de proximité sur l'ensemble du territoire du Pays de Martigues selon trois objectifs :

- Le repérage, l'accueil, l'information, l'orientation et surtout l'accompagnement du public cible
- La proposition d'une offre de service en direction des acteurs économiques (entreprises, organisme de formation, partenaire de l'insertion sociale et professionnelle)
- Présence partenariale dans le projet de territoire (IAE, PLIE, EPN, journées estivales citoyennes)

Durant les trois dernières années la Mission Locale a :

- Accompagnée plus de 6 818 jeunes
- Eu plus de 3 768 situations d'emploi et/ou aide formation chaque année
- Le lien avec l'entreprise avec 683 entreprises contactées, plus de 708 offres d'emploi récoltées et 1 614 jeunes positionnés.
- Une multitude de programme d'accompagnement au service des jeunes suivis (garanti jeunes, parrainage, accompagnement approfondi, SAS apprentissage etc. ...),
- De nouveau programme comme le repérage des jeunes décrocheurs scolaires, la mise en place d'une équipe mobile pour repérer et mobiliser les jeunes « invisibles », des actions « Pass'Port » : santé, sport, insertion.

A ce titre, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et l'Association avaient conclu une convention d'objectifs approuvée par délibération n°2018-036 du 07 décembre 2018 pour une durée de 3 ans.

L'association ayant été soutenue les années précédentes, souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, notamment, dossier MGDIS N°440.

Afin de permettre à l'association Pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues Côte Bleue de poursuivre ses missions, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 280 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-CT6-2021-040-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 009-8081/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays de Martigues ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° FBPA 058-9160/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays de Martigues ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaires Rapporteur,

Considérant :

- Que le rôle de L'association Pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues Côte Bleue est important pour valoriser la filière emploi formation et insertion, source retombées sociales conséquentes pour notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec L'association Pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues Côte Bleue durant trois ans : de 2022 à 2024.

Article 2 :

Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 280 000 € à L'association Pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues Côte Bleue au titre de l'année 2022.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues –S/Politique E120-Nature 65748-Fonction 65.

La présente subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du Budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Etats Spéciaux de territoire pour l'exercice 2022.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE
LE PRESIDENT,
Gaby CHARROUX**